

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

CONTRE LE MIDI

M. Jules Lemaitre, qui est le Président de la Patrie Française, c'est-à-dire une manière de Grand Prêtre nationaliste, a cru intéressant depuis quelques semaines d'expliquer aux lecteurs de l'*Echo de Paris* son nouvel état d'esprit.

La besogne était urgente car ses lecteurs et ses fidèles doivent éprouver beaucoup de peine à y comprendre quelque chose. L'esprit de M. Jules Lemaitre se plaît au changement. Il passe facilement d'un état à un autre, de sorte qu'on ne sait jamais, après l'avoir laissé antimaton et plébiscitaire la veille, si on ne le retrouvera pas antijuif et monarchiste le lendemain. M. Jules Lemaitre ne sait pas ce qu'il veut. Mais il le veut avec une énergie sans pareille. Par exemple, il sait à merveille ce qu'il ne veut pas. C'est la République et il n'hésite que sur les armes à employer contre elle. Il les essaye toutes et successivement, chacune lui paraît impuissante. Alors, il passe à une autre. C'est là en quelques phrases tout le secret des variations de cet habile joueur de flûte qu'est M. Jules Lemaitre.

Tout l'effort de ce patriote consiste à chercher partout des ennemis à la Patrie. Il débuta, dans cet exercice, par signaler à tous les bons français le péril franco-maçonique. Cela dura quelques mois, voire même deux ou trois ans. Puis notre homme emboîta le pas à Drumont et cria sus aux juifs. Avant de passer ensuite aux libres-penseurs, il s'attarda quelque temps sur les protestants qu'il accommodait dans son menu avec quelques radicaux assaisonnés de socialistes.

Depuis dimanche dernier, nous savons que M. Jules Lemaitre a découvert un nouveau péril. Il paraît que la France est menacée du « péril méridional. » Le Midi, voilà l'ennemi. Quelle heureuse chance que M. Jules Lemaitre nous l'ait appris. Sans lui, nous risquions de l'ignorer toujours. C'est à Caen que l'esprit de M. Jules Lemaitre a subi ce nouvel accès.

Ce n'est pas, a-t-il dit, le régime parlementaire qui nous sauvera. Aujourd'hui, c'est la Chambre qui est toute puissante; le président de la République n'est qu'un maître des cérémonies officielles; les ministres ne sont responsables que devant le Parlement...

A M. Jules Lemaitre, il faut, de même qu'à M. de Cassagnac, un sauveur. Celui-ci demande n'importe qui. M. Jules Lemaitre se contenterait de n'importe quoi. L'un et l'autre, grands partisans de la liberté, offrent au peuple comme liberté suprême celle de se donner un maître. Le maximum de liberté qu'on nous propose est de choisir celui qui nous traitera en esclaves et conduira les citoyens de France à coups de bottes. Heureusement, il reste encore une petite formalité à accomplir, c'est d'obtenir l'assentiment de la majorité du pays. Nous avons le temps de voir venir.

Mais revenons-en au Péril Méridional.

Cette Chambre, ajoute M. Lemaitre, ne représente qu'une minorité; trois millions d'électeurs sur huit millions de votants et ces trois millions d'électeurs sont presque tous gens du Midi, de telle façon que ce sont 15 millions de méridio-

naux qui gouvernent les 24 millions de septentrionaux.

Voilà qui ne fait pas honneur aux gens du Nord. Aussi, M. Jules Lemaitre les morigène ferme. Ah! çà, semble-t-il leur dire, est-ce que cela va durer longtemps! Et le voilà prêt à prêcher une nouvelle guerre des Albigeois ou quelque nouveau sac de Béziers.

Vous, Normands, crie-t-il, vous êtes embêtés — si j'ose ainsi parler — par les gens de Tarbes, de Cahors (l...) ou de Carcassonne. VOUS PERDEZ PLUS QUE VOUS NE GAGNEZ À FAIRE PARTIE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE!... Et c'est une chose monstrueuse.

Je suis certain que les « gens de Cahors » ne se croyaient pas aussi méchants. Il faut bien que M. Jules Lemaitre le leur apprenne, sans quoi ils n'auraient jamais su qu'ils faisaient tant de peine aux « gens de Caen. » Nous parlions tout à l'heure de l'état d'esprit de ce nouveau Simon de Montfort qui se dévoile à nous sous les traits de M. Jules Lemaitre. C'est un état qui nous paraît inquiétant et le grand patriote fera bien de soigner çà!

Quand je dis le grand patriote, c'est une façon de railler, car ce langage est simplement abominable. (Les discours de Jules Lemaitre, il n'y a rien de tel pour vous dégoûter du nationalisme). C'est une véritable campagne séparatiste qu'il entreprend en excitant les gens du Nord contre ceux du Midi, comme les Croix de Bretagne excitent les fanatiques chouans contre la France. La même passion anti-française anime tous les cléricaux. Plutôt que de voir notre pays s'affranchir de l'Église Romaine, ils préféreraient le voir disparaître et s'anéantir. Au fond, ils sont tous animés de l'esprit qui a fait la Révocation de l'Édit de Nantes.

Ils ne parlent que de leur amour pour la France; ils ne travaillent qu'à l'affaiblir.

Pour qu'elle fût selon leur cœur, il leur faudrait une France d'où l'on aurait chassé les protestants, les juifs, les libres-penseurs, les francs-maçons, les républicains, les socialistes?..

Et voilà maintenant que cela ne leur suffit pas. Il faudrait en chasser aussi les méridionaux...

Quand ils n'y seraient plus que trois ou quatre millions de cléricaux, ils inviteraient le pape à la bénir. Ils n'auraient plus longtemps à attendre pour l'inviter à chanter son *De Profundis*.

Emile LAPORTE.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 17 décembre

PRÉSIDENCE DE M. BOURGEOIS, PRÉSIDENT.

M. Vallé, garde des sceaux, dépose un projet de loi sur les récompenses nationales. On procède à la nomination de deux questeurs. La Chambre discute un projet relatif à la contribution des patentes.

M. Merlou en demande le vote immédiat; cette loi est attendue avec impatience par les commerçants.

M. Binder demande que les coopératives soient soumises aux droits des patentes.

M. Constans critique le projet. M. Payelle dit que les coopératives qui font œuvre de commerce doivent être soumises aux droits des patentes.

MM. Rabier et Puech parlent en faveur des petits commerçants, après qu'il leur a été répondu. Sont élus questeurs MM. Lechevallier et Chapuis. Et la séance est levée.

Séance du 18 décembre 1903

PRÉSIDENCE DE M. LOCKROY, VICE-PRÉSIDENT.

M. Mirman dépose une motion que nous avons déjà publiée tendant à la suppression des décorations; il demande l'urgence.

M. Combes repousse l'urgence et dit que les décorations offrent un grand intérêt; il serait mauvais de les supprimer.

Par 352 voix contre 225, l'urgence est votée. M. Fournier interpelle le président du Conseil au sujet des provocations nationalistes à Nîmes, le 4 octobre dernier, à l'occasion d'une conférence organisée par les nationalistes.

Il y eut des bagarres et les républicains furent maltraités. M. Fournier parle de la manifestation qui fut également organisée contre M. Combes lors de son passage à Nîmes.

M. Combes dit qu'il n'y a rien de grave dans la manifestation dirigée contre lui.

Puis l'ordre du jour pur et simple est voté.

M. Combes dépose ensuite le projet de loi qu'il avait annoncé qui tend à interdire l'enseignement à tous les degrés aux congréganistes autorisés. Ce projet est renvoyé à la commission de l'enseignement.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 17 décembre 1903

PRÉSIDENCE DE M. FALLIÈRES

L'élection de M. Las Cazes dans la Lozère est validée.

Une proposition tendant à accorder 10 croix supplémentaires à des personnes qui ont fait preuve de dévouement lors de la dernière épidémie de fièvre jaune au Sénégal, est adoptée. Le budget sera discuté lundi.

Le Sénat s'occupe ensuite du projet déposé par M. Ournac, tendant à autoriser la culture du tabac dans toutes les régions de la France.

Cette mesure, dit M. Ournac, est très juste, car elle serait une source de bénéfices pour l'agriculture et aussi pour le Trésor; du reste elle est demandée par 32 Conseils généraux. Ensuite, M. Ournac fait ressortir que l'administration n'achète que 23 millions de tabac en France alors qu'elle en dépense 30 pour l'achat de tabacs étrangers.

M. Ournac voudrait qu'il fût créé un nouveau tabac à bon marché qui serait fabriqué avec des produits français.

Cette motion aurait pour résultat de donner un bénéfice au moins de 15 millions au Trésor.

M. Jacquin, commissaire du gouvernement, combat la proposition de M. Ournac; cette proposition dit-il, aurait pour résultat d'augmenter la fraude et d'accroître les frais d'exploitation. La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Séance du 18 décembre 1903

PRÉSIDENCE DE M. DESMONS, VICE-PRÉSIDENT

Le Sénat continue la discussion sur la culture du tabac. M. Gauthier se déclare partisan de la proposition de M. Ournac, mais estime que cette proposition ne garantit pas suffisamment les intérêts des départements dans lesquels la culture du tabac est autorisée et qui ont des droits acquis.

M. Rouvier se déclare contre le projet Ournac; il dit que le projet coûterait 3 millions au Trésor.

M. Ournac répond que sa proposition sera utile pour le pays et il en demande le vote. Par 139 voix contre 102, le premier article de la proposition de M. Ournac est repoussé.

Et la séance est levée.

CONSEILS DE GUERRE

On reparle des Conseils de guerre... Vous savez pourquoi...

Mais ce dont on ne parle pas assez, ce dont on ne parle même pas du tout, c'est de la réforme de cette juridiction des conseils de guerre.

Ce ne sont pas cependant, les propositions dues à l'initiative privée qui manquent à ce sujet. Il existe même un projet de loi qui, lui, étant d'essence gouvernementale, ne saurait être atteint de caducité... Tout cela a dû être renvoyé à l'examen d'une « commission compétente »... Tout cela a dû être l'objet d'un ou de plusieurs rapports... Comment expliquer que le silence se fasse ainsi complet sur une question qui semblait — il y a si peu de temps encore — devoir être immédiatement résolue?

Pourquoi, après avoir si hautement protesté contre les abus de la justice militaire, laissons-nous les mois succéder aux mois, les années aux années, sans apporter la moindre amélioration à une organisation reconnue vicieuse sur tant de points?

Le problème serait-il trop compliqué?

Oui, certes, si l'on veut tout faire à la fois.

Non, si — selon la bonne méthode — on résout les difficultés les unes après les autres en commençant, comme Petit-Jean, par le commencement.

Certes, c'est tout le code de justice militaire qu'il faudrait reviser.

C'est toute une série de délits qu'il faudrait correctionnaliser.

C'est le recrutement du parquet militaire qu'il faudrait entourer de garanties nouvelles.

C'est le vote secret qu'il faudra obtenir. C'est un jugement motivé qu'il faudrait exiger des Conseils de guerre.

Enfin, ce sont les Conseils de révision qui devraient disparaître et c'est la Cour de cassation qui devrait être juge des violations de la loi qui peuvent être commises par ces cours d'assises militaires qui s'appellent des Conseils de guerre.

Voilà beaucoup d'ouvrage en vérité.

Mais pourquoi ne pas « sérier », comme on dit, les questions? Les unes nécessiteront de longs débats. D'autres pourront être réglées d'un coup de plume... Pourquoi ne pas commencer par ces dernières? Pourquoi, par exemple, ne pas décider, tout de suite, la suppression de ces Conseils de révision que personne ne défend plus? N'est-ce pas la réforme minima dont nous pouvons et devons obtenir l'immédiate réalisation?

INFORMATIONS

A la Gauche démocratique

La gauche démocratique a décidé de ne soulever au cours de la discussion du budget aucun incident de nature à gêner l'action du ministre des affaires étrangères en ce qui concerne le maintien ou la suppression de l'ambassade près le Vatican. Un vote de principe sera cependant émis sous forme d'approbation ou de rejet du crédit. Le groupe a décidé de demander la suppression des crédits affectés à l'entretien des invalides. Il réclamera également la répartition des pupilles de la Légion d'honneur dans les lycées de jeunes filles de l'Etat.

La Loi de deux ans

La commission de l'armée a repris jeudi, en deuxième lecture, l'examen du texte des articles du projet sur le service de deux ans qu'elle avait modifié. Elle n'a fait au texte primitivement adopté que des changements sans importance, sauf en ce qui touche les élèves de l'École polytechnique et de Saint-Cyr, auquel elle a imposé, comme précédemment, deux ans de service militaire, mais qui devront être accomplis avant l'entrée à l'École, et l'obligation de contracter

un engagement de trois ans, quel que soit l'âge de leur admission. Elle a décidé que le ministre de la guerre serait très prochainement entendu sur tous les points qui ont été l'objet de modifications et qui lui seront signalés aussitôt que le travail de deuxième lecture sera achevé.

La suppression des agents de change

M. Delpuch a fait part à la gauche démocratique de son intention de déposer sur le bureau du Sénat une proposition de loi tendant à la suppression du privilège des agents de change. Le groupe a aussitôt nommé une Commission pour examiner cette proposition. Elle est ainsi composée : MM. Delpuch, d'Aunay, Clémenceau, Crémieux, Gauthier (Aude), Savary.

La légion d'honneur

Dans le rapport de M. Bougues sur la Légion d'honneur, distribué jeudi au Sénat, on lit d'abord que le goût pour les distinctions honorifiques, tant reproché aux Français, est moins vif chez eux qu'en beaucoup de pays.

C'est ainsi que l'Allemagne distribue les insignes de 400 ordres divers, sans compter ceux distribués aux femmes et aux jeunes filles. La France ne dispose que de 34 sortes de décorations ou médailles.

Le rapporteur s'associe au vœu du rapporteur de la Chambre, demandant que la part faite aux fonctionnaires et qui s'élève à 50 0/0 soit diminuée d'autant, pour augmenter le quantum attribué aux corps élus et aux professions libérales.

Les Syndicats professionnels

M. Louis Barthou a donné lecture, hier à la commission du travail, du rapport provisoire qu'il avait été chargé de rédiger sur les modifications à apporter à la loi de 1884 sur les syndicats professionnels qui sont proposées par divers députés. M. Barthou a examiné successivement les propositions de MM. Millerand, Lemire, Dejeante et Vailant, au triple point de vue de la composition des syndicats, de leur capacité et des sanctions à introduire dans la loi de 1884.

Sur le premier point, M. Barthou a proposé l'exclusion de la loi : 1° des professions libérales ; 2° des anciens ouvriers n'exerçant plus la profession, sous les conditions acceptées par la commission du travail en 1894 ; 3° des ouvriers et employés de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics qui ne détiennent aucune portion de la puissance politique.

Sur le deuxième point, M. Barthou a adhéré au projet Millerand, étendant la capacité des unions de syndicats et des syndicats, au point de vue de l'action en justice, de l'acquisition des immeubles et de la faculté de faire des actes de commerce.

Enfin, le rapporteur a proposé à la commission d'attacher une action civile se résolvant en dommages-intérêts, aux atteintes portées, soit à la liberté syndicale, soit au droit de ne pas se syndiquer. Mais il a demandé à la commission de proposer l'abrogation des articles 414 et 415 du Code pénal, et l'application du droit commun aux voies de fait, violences et menaces.

A l'unanimité, la commission a désigné M. Barthou comme rapporteur définitif.

le Journal du Lot aura également des dépôts dans tout le département.

Intervention des troupes en cas de sinistre

Une instruction du ministre de la guerre rappelle aux commandants d'armes qu'ils n'ont pas, en cas de sinistre (incendie, inondation, etc.), à se référer aux prescriptions en vigueur sur les réquisitions de la force armée, qui portent notamment que les troupes requises ne peuvent être déplacées au-delà de dix kilomètres sans l'intervention de l'officier général exerçant le commandement territorial. Ces dispositions ne s'appliquent qu'aux réquisitions en vue du maintien de l'ordre public et de l'exécution des lois.

Lorsqu'il s'agit de sinistres, en particulier des incendies qui éclatent dans les environs des garnisons, pour éviter tout retard, une réquisition légale de l'autorité civile n'est pas indispensable : un simple avis suffit pour que les commandants d'armes aient à fournir des troupes.

Des instructions écrites doivent être préparées par les commandants d'armes pour le cas d'alarme par sinistre : elles doivent être concertées d'avance entre l'autorité municipale et le commandant d'armes et communiquées au corps de la garnison dès leur arrivée dans la place.

En cas d'urgence et notamment lorsqu'ils en sont requis, les commandants d'armes peuvent prescrire des mouvements de troupes sous leur responsabilité, quels que soient l'effectif de la troupe et la distance. Ils rendent compte, par télégramme, au commandant du corps d'armée.

Ils donnent alors d'urgence tous les ordres nécessaires, lors même que le mouvement devrait être exécuté en dehors des limites de la région de corps d'armée.

De ce qui précède, il résulte que les commandants d'armes ont le devoir de faire intervenir, sans retard, les troupes en cas de sinistre, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la place.

La Saison des Marrons

Sait-on la production approximative des marrons en France ?

En 1902 cette production a été de 3 millions 331.225 quintaux, d'une valeur totale de 25.691.696 fr., soit en moyenne 7 fr. 41 le quintal.

Les principaux départements producteurs sont :

La Corrèze, 572.564 quintaux, valant 2.650.971 fr. ; le Gard, 186.695 quintaux, valant 2.613.730 fr. ; la Dordogne, 523.669 quintaux, valant 2.435.903 fr. ; l'Ardèche, 259.745 quintaux, valant 2.302.535 fr. ; les Basses-Pyrénées, 195.000 quintaux, valant 1.950.000 fr. ; l'Aveyron, 241.455 quintaux, valant 1.502.368 fr. ; le Lot, 128.100 quintaux, valant 1.152.900 fr. ; la Haute-Vienne, 250.000 quintaux, valant 1.100.000 fr.

En 1902, nous avons exporté 74.692 quintaux de marrons, ayant une valeur de 1.574.000 fr. et 107 quintaux de farine de châtaignes d'une valeur de 5.000 fr.

D'autre part, l'Italie qui produit chaque année une moyenne de 5.800.000 quintaux de marrons, nous a fourni une grande quantité de ce succulent farineux.

CAHORS

Conseil Municipal

Le Conseil Municipal se réunira extraordinairement d'urgence, demain dimanche 20 décembre 1903 à 10 heures 1/2 du matin.

Ordre du jour :

- Chambre de Commerce : Rapport de la Commission des Finances.
- Legs à la Fabrique St-Barthélemy, par Mme veuve Pouzergues (avis).
- Soutiens de famille : Demandes Célerié, Baqué et Vallet.
- Rue Sainte-Claire : Décision du Conseil général.
- Création à Toulon d'une maison du marin et du soldat : Demande de subvention.
- Ouvrage pour les arbres et les paysages : Demande de souscription.
- Demande de secours par M. David, ancien receveur d'octroi.
- Demande d'augmentation de traitement par M. Rougé.
- Collège de filles : Communication de M. l'Inspecteur d'Académie.
- Communication d'une lettre de Mme Larroumet.

Pétition au sujet du transfèrement de l'école de la place Thiers.

Demande de gratification, par M. Bailly. Notification au sujet de l'aliéné Fougères. Communication d'une lettre de M. Mandelli.

Extrait des délibérations du Conseil général concernant l'avenue du Nord. Listes électorales. — Révision en 1904. — Nomination des délégués.

Liste des répartiteurs pour 1904. Rapports des Commissions.

Postes et télégraphes

M. Malavit, receveur des Postes à Saujon (Charente-Inférieure), est nommé en la même qualité à Gourdon en remplacement de M. Chinaut nommé à Vitry-sur-Seine.

Enregistrement

M. Goujes, receveur de l'enregistrement à Mortagne (Vendée), est nommé en la même qualité à Gourdon en remplacement de M. Dalaguet, nommé à Apt (Vaucluse).

Enseignement primaire

M. Voise, secrétaire de l'inspection académique du Lot, et M. Marty, commis d'inspection, sont promus à la deuxième classe.

Vétérans des armées de terre et de mer 1870-1871

Fédération départementale du Lot
RÉUNION DU 13 DÉCEMBRE 1903

Le congrès se réunit à deux heures dans une des salles de la Mairie de Cahors sous la présidence de M. Guiraudies-Capdeville.

Le temps étant très mauvais, la plupart des présidents n'avaient pu se rendre à cette réunion.

Ordre du jour :

Compte-rendu par les délégués du Congrès de Paris des 8-9 novembre 1903.

Monsieur le président déclare la séance ouverte ; il remercie ses camarades de l'honneur qu'on lui a fait en le nommant président de la Fédération et il promet de se dévouer entièrement aux intérêts de la Société. M. Guiraudies donne ensuite la parole aux délégués qui ont pris part au Congrès de Paris.

M. l'abbé Filsac, délégué, lit le compte-rendu des réunions des 8 et 9 novembre, préparé de concert avec M. Bourdelles, président de la section de Cahors, autre délégué. Ce travail très bien présenté démontre l'attention soutenue que les délégués ont prêtée aux débats de cette grande assemblée. Il a été décidé que le rapport des délégués sera imprimé et distribué aux Présidents des Sections.

M. Bourdelles, à son tour, fait part de quelques observations qui forment le complément du compte-rendu.

Les camarades présents ont échangé des observations fort intéressantes et ont posé certaines questions auxquelles il a été répondu à la grande satisfaction de tous.

M. le Président, en son nom personnel et au nom des camarades présents, adresse ses plus chaudes félicitations aux deux délégués de la Fédération du Lot qui ont rempli leur mandat avec la plus grande intelligence et un entier dévouement. En terminant, le camarade Filsac est prié de vouloir bien rédiger le compte-rendu du Congrès du 13 décembre qui sera communiqué à la presse.

L'ordre du jour étant épuisé et personne plus ne demandant la parole, M. le Président déclare la séance levée.

Les pelotons des dispensés

Une décision ministérielle relative aux pelotons des dispensés porte que ces jeunes gens seront classés une première fois, dès la première quinzaine de mars, par le capitaine commandant le peloton.

Les premiers de ce classement, dans la proportion maxima du dixième de l'effectif du peloton, seront nommés caporaux dès qu'ils auront six mois de service ; ceux d'entre eux qui, avant l'incorporation, auront obtenu le brevet d'aptitude militaire, seront nommés caporaux au bout de quatre mois de service.

Négation impossible. — Doullens (Somme), le 16 mai 1902. Il est impossible à toute personne de bonne foi, ayant fait usage des Pâtes Suisses, d'en nier l'efficacité. Souffrant de maux d'estomac et de mauvaises digestions qui m'ôtaient la gaieté et le goût du travail, je les ai essayées. Elles m'ont apporté le soulagement tant désiré. GRAMPON. (Sig. lég.)

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 12 au 19 Décembre 1903

Naissances

Labarrière, Robert-Antoine, rue Feydel, 7. Rival, Louis, rue de l'Université, 5

Publication de Mariage

Gausserès, Hippolyte-Baptiste, boucher, et Marre, Catherine-Anne, bouchère.

Décès

Rougiès, Catherine, s. p. épouse Nadeau, 68 ans, rue Bouscarrat. Dumény, François, cultivateur, 73 ans, rue de la Banque. Castel, Hortence, s. p. épouse Sudreau, 34 ans, quai de la Verrerie. Sahut-Lile, Marguerite, s. p. Vve Bénéch, 55 ans, faubourg Cabessut. Fourrières, Louise, s. p. épouse Rival, 27 ans, rue de l'Université, 5. Barthélemy, Françoise, s. p. épouse Conquet, 70 ans, rue St-Georges, 11. Delrieu, Marie, couturière, Vve Roques, 69 ans, rue du Tapis Vert, 13. Linsac, Antoinette, s. p. 79 ans, célibataire, rue des Trois-Baudus, 7. Iragne, Marie, s. p. 81 ans, célibataire, rue Jean-Vidal, 4.

Arrondissement de Cahors

CASTELFRANC. — Nous apprenons que M. Brouel est obligé, pour raison de santé, de cesser la pratique de sa profession vétérinaire. M. Soulié de Catus, son confrère, est chargé pour l'année 1904, de continuer le service des abonnés de M. Brouel dans les communes du canton de Catus, dans celles de Cazals, Moncléra, Gindou et les Arques du canton de Cazals et dans celles de Castel-franc, Anglars-Juillac et Albas du canton de Luzech.

CATUS. — *Concours de porcs gras.* — Le concours annuel de porcs gras, organisé par les soins du comice agricole, se tiendra comme par le passé le 13 janvier prochain. De nombreux prix seront distribués aux porcs remarquables par leur qualité et par leur poids. Prochainement nous ferons connaître le programme de ce concours.

Foire du 17 décembre. — Le temps qui menaçait d'être pluvieux, a été relativement beau dans l'après-midi. Tous les vastes champs de foire étaient abondamment fournis, notamment ceux de la truffe, des foies d'oies et des bêtes à laine.

Cours pratiqués :
Boeufs de boucherie, 35 à 38 fr. les 50 kilos ; moutons de boucherie, 0 fr. 75 à 0 fr. 80 le kilo ; porcs gras, 40 à 45 fr. les 50 kilos (poids vif).

Le commerce de ces mêmes animaux de travail ou d'élevage est sensiblement en hausse.

La truffe a valu jusqu'à 4 fr. le demi-kilo, la plus belle. Les foies d'oies très différents de qualité et de prix se sont payés jusqu'à 2 fr. 50 le demi-kilo.

Volaille grasse, 0 fr. 75 le demi-kilo ; oies grasses, 0 fr. 75 à 0 fr. 80 le demi-kilo ; canards gras, 0 fr. 80 le demi-kilo ; œufs, 1 fr. la douzaine ; gibier, cours ordinaires.

Sous la halle aux grains les 80 litres se vendaient : Blé, 12 fr. 50 à 13 fr. ; maïs, 9 fr. ; avoine, 6 fr. ; pommes de terre, 2 fr. 50 à 3 fr.

CABRERETS. — *Agression.* — Ces jours derniers, le nommé Cancé, dit Guinot, charretier à Saint-Sulpice, revenait de Cahors, quand, arrivé au tunnel situé entre les Masseries et Bouziès-Bas, il fut jeté à bas de sa charrette par un inconnu qui le fouilla et le rendit ensuite à la liberté.

Heureusement pour Cancé, une somme de 80 francs dissimulée dans la poche de dessous d'un petit gilet ne fut pas trouvée par l'inconnu.

Le jeune Cancé est âgé de 19 à 20 ans, et c'est à cinq heures du soir, que ce fait se produisit.

Nous avons tenu à le mentionner, afin que les nombreux charretiers et voyageurs qui fréquentent la route de Cahors à Figeac prennent leurs mesures dans le cas où pareil fait leur arriverait.

Si cela continue, il ne sera plus possible de sortir après le coucher du soleil.

Nous espérons que nos gendarmes mettront la main sur le coupable.

LALBENQUE. — *Marché du 15 décembre.* — Malgré la foire de Bach, foire très suivie dans la région, le marché hebdomadaire a été relativement important.

A PARTIR
DU
1^{er} JANVIER
le « JOURNAL DU LOT »
PARAITRA
SUR 6 COLONNES
et sera composé
EN CARACTÈRES NEUFS

CHRONIQUE LOCALE
A dater du 1^{er} janvier le Journal du Lot, composé en caractères neufs, publié sur 6 colonnes, aura une chronique locale très développée.
Le service des correspondances étant assuré à partir du 1^{er} janvier dans tous les cantons et les principales communes,

Il s'est vendu une dizaine de quintaux de truffes de 6 à 7 fr. le kilog.
 Beaucoup de gibiers.
 Grives, de 0,40 à 0 fr. 45 pièce.
 Lièvres, de 4 à 5 fr. pièce.
 Les œufs se vendaient 1 fr. la douzaine.
 En somme, malgré ces coïncidences malheureuses de foires pour notre localité, coïncidences qui d'ailleurs arrivent assez rarement dans le courant de l'hiver, nos marchés sont assez bien suivis.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Vol. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, des maraudeurs ont dévalisé le poulailler de M. Barrau, attendant à sa maisonnette située avenue du Cimetière. Plainte a été portée au commissariat de police. Une perquisition opérée dans le voisinage est restée sans résultat.

QUISSAC. — A. Jules. — Le Rédacteur « Jules », de la *Croix* et de la *Défense* est certes un garçon d'une extraordinaire habileté. Lorsqu'on lui dit quelque chose qui le gêne, il s'échappe par des voies détournées et pas toujours très propres. Le 9 novembre, la *Dépêche*, dans un entrefilet paru sous le titre de Quissac, reprochait au curé de cette commune ses écarts de langage et s'étonnait que l'administration le laissât faire ainsi impunément la guerre à nos écoles laïques. Jules, dans la *Défense* et la *Croix du Lot* du 15 novembre veut prouver que les faits reprochés au curé n'ont jamais existé et aussitôt il prend sa plume; qu'arrive-t-il à produire? des insultes, des accusations toutes gratuites, mais pas une preuve de ce qu'il avance.

Attaqué dans la *Croix*, j'envoie ma réponse pour le dimanche suivant. On tergiverse, puis voyant que je vais perdre patience on insère... mais pas tout. Jules ordonne que trois paragraphes ne seront pas publiés parce qu'ils sont injurieux.

Si un fait rapporté est une injure, certes Monsieur Jules eut raison. Mais il faudrait avoir le courage de garder pour sien ce qui l'est. A la *Croix* les Rédacteurs ont cette habitude de supprimer ce qui les gêne (Voyez Quissac, Soulomès).

Dimanche passé Monsieur Jules récidiva. Cette fois, il ne se contient plus: il veut salir, salir à outrance.

Il parle de taux d'intérêt exagéré, exigés par des personnes que tout le monde connaît bien. Il parle d'obligations de complaisance passées pour faire perdre 50 0/0 aux créanciers. A cela je ne répondrai pas car je ne me sens pas attaqué n'ayant jamais pratiqué l'usure ni fait banqueroute. Mais je voudrais que M. Jules répondît aux quelques questions que je vais lui poser.

Ne connaîtrait-il pas de par le monde un prêtre qui se fit donner pour une messe par an, par une vieille femme, une maison d'une valeur d'un millier de francs.

Ne connaîtrait-il pas un prêtre qui a dit à deux de ses paroissiens que *mentir en justice* n'était pas un péché?

Ne connaîtrait-il pas un prêtre qui, après avoir commandé un travail à un ouvrier du pays, affirma devant le juge n'avoir jamais commandé ce travail?

La messe de 3 francs payant un immeuble de 1000 francs; est-ce donc là du... désintéressement? Et le reste, qu'est-ce, Monsieur Jules?...

TH. BRU.

FAYCELLES. — Sauvetage émouvant. — Ces jours derniers, vers sept heures du soir, au moment où la crue du Lot augmentait d'intensité, le nommé Guillaume Riques, vieillard de soixante-dix-sept ans, demeurant à Lamadeleine, trompé par l'obscurité, tomba dans la rivière, à vingt mètres environ au-dessous du pont suspendu. Aux cris désespérés poussés par ce malheureux, M. Bories, cantonnier, qui habite non loin de là, se précipita à son secours et fut assez heureux pour le retirer sain et sauf, avant qu'il ne fut entraîné par le courant. Cet acte de courage mérite d'autant plus d'être signalé que le 30 juin 1890, Bories opéra aussi un autre sauvetage d'un garçon de vingt-et-un ans, de la commune de Loupiac.

Félicitations à ce modeste fonctionnaire.

L'abondance des matières nous oblige de renvoyer au prochain numéro la suite de notre feuilleton.

Arrondissement de Gourdon

DÉGAGNAC. — Chemin de Montprat; Mise au point.

On nous écrit :

Le chemin de Montprat vient de recevoir un commencement d'exécution. Chacun connaît l'utilité de cette voie vicinale et c'est à qui se disputera le mérite d'avoir donné satisfaction aux légitimes désirs des cultivateurs de cette commune.

Les élections municipales doivent avoir lieu en Mai 1904, en juillet les électeurs du canton seront appelés à élire un conseiller général, et c'est tout dernièrement, à la veille de la lutte, que les travaux ont été mis à l'adjudication; n'est-ce pas là une habileté électorale de la part du maire de notre commune?

Mais personne ne se laissera prendre à cette manœuvre. Tout le monde à Dégagnac sait, qu'avant M. Fabre, bien des personnes du canton se sont intéressées et ont contribué à la construction de ce chemin.

A chacun selon son mérite.

A ceux qui ignorent encore; à ceux qui, pleins de complaisance pour M. Fabre, oublieraient les services passés, nous dirons que dans les ressources disponibles, 830 francs proviennent des subventions départementales accordées à diverses reprises par le Conseil général.

Les électeurs de Dégagnac se rappellent aussi et se rappelleront que, grâce à ses actives démarches, M. Daffas, conseiller général du canton de Salviac, a obtenu, en août dernier, de l'Assemblée Départementale le vote d'une somme de 839 francs qui avait été attribuée à la commune de Dégagnac pour la construction de ce même chemin et qui n'avait pas encore été versée dans la caisse municipale.

Des faits, des actes valent mieux que des paroles, et nous savons de source certaine que, grâce à l'intérêt que M. Daffas porte à la vicinalité de notre commune, une nouvelle subvention de 200 francs va être versée dans la caisse communale de Dégagnac.

— Ecole de filles. — Un certain nombre de pères de famille nous communiquent la note suivante, avec prière d'insérer :

Le local de l'école des filles est absolument insuffisant. Il y a à l'heure actuelle 50 élèves qui fréquentent et la salle de classe serait à peine suffisante pour 25 écolières. Nos enfants sont entassés les uns sur les autres. La moitié à peine est fort mal installée sur des tables où il leur est très difficile d'écrire. Nos fillettes nous rapportent le soir que la maîtresse est obligée de laisser la porte grande ouverte afin de laisser renouveler l'air et rendre l'atmosphère de la classe moins irrespirable. Cela n'est peut-être pas très sain, surtout à cette saison. Elles nous disent aussi qu'après trois heures du soir elles ne voient plus à écrire, la porte d'entrée étant la seule ouverture de la salle. Nous signalons à qui de droit une telle situation et nous sommes surpris que les autorités compétentes n'aient pas encore avisé. Il y a pourtant cinq mois que l'ordre de fermeture a été notifié aux religieuses. Dès cette époque l'on aurait dû prévoir l'insuffisance du local actuel.

VAYRAC. — Foire du 17 décembre. — Malgré la pluie qui est tombée dans la matinée, la foire a été très importante. Tous les marchés étaient abondamment approvisionnés.

Cours pratiqués :

Boeufs gras, 35 à 38 fr. le quintal.
 Vaches grasses, 26 à 28 fr. le quintal.
 Veaux de lait, 0 fr. 85 à 0 fr. 90 le kilo.
 Boeufs d'attelage, très nombreuses transactions.
 Moutons, 40 à 43 fr. le quintal.
 Porcs, de 44 à 46 fr. le quintal.
 Marché de la volaille : Poulets, 0 fr. 95 à 1 fr. le kilo; dindes, 0 fr. 95 à 1 fr. 10 le kilo; oies, 1 fr. 50 à 1 fr. 75 le kilo; canards, 0 fr. 95 à 1 fr. le kilo.

Marché de la halle : Blé, 15 fr. à 16 fr. 50 l'hecto; maïs, 15 fr. à 16 fr. 50 l'hecto; haricots, 5 fr. à 6 fr. le carton ou les 25 litres; pommes de terre, 0 fr. 70 à 0 fr. 75 le carton ou les 25 litres; noix, 13 fr. et 14 fr. le sac ou l'hectolitre.

BULLETIN FINANCIER

Les dispositions du marché sont très bonnes, le mouvement d'affaire est sensiblement plus actif ser l'ensemble des valeurs.

Nos rentes ont été l'objet de demandes suivies et clôturent, le 3 0/0 à 97,92 et l'amortissable à 98,72.
 Le Comptoir National d'Escompte est à 601; le Crédit Foncier à 704. Le Crédit Lyonnais en une nouvelle finit à 1.151; la Société Générale à 626.
 Nos chemins clôturent; le Lyon à 1.426; le Midi à 1.190; le Nord à 1.873 et l'Orléans à 1.475.
 Le Suez est à 4.110.
 Parmi les fonds étrangers; l'Extérieure est à 89,27; l'Italien à 104,35; le Portugais à 65,50. Le Turc Unifiée se traite à 90,17 et la Banque Ottomane 605.
 Voici l'avis de répartition de l'Emprunt chinois 5 0/0 or, 1902.
 Les souscripteurs de 1 à 119 obligations reçoivent 1 obligation; 120 à 199, 2 obligations; 200 à 279, 3 obligations; 280 à 359, 4 obligations et ainsi de suite. chaque souscripteur recevant 1,25 0/0 de sa demande

LES PERSONNES
 atteintes de Rhumatisme, Goutte, Arthrite, Torticolis, Lumbago, Névralgie, Douleurs, ont le plus grand intérêt à s'adresser à M. DELAETIÈRE, rue Méaulens, à Arras, qui leur enverra gratuitement le moyen de se guérir radicalement en peu de temps.

La GRANDE FABRIQUE
 H. SARDAS, 33, Quai Vell-Picard, BESANÇON (Doubs)
 OFFRE (gratis et franco) son nouveau Catalogue illustré de Montres, Régulateurs et Chronomètres de Précision. Très grand choix de Montres nouvelles, pour Hommes, Dames et Jeunes gens. — PRIME à chaque Montre. — Garantie 2 à 5 ans. — DUREE ILLIMITÉE. — Chaînes et Sautours, or, argent et doublé or. Catalogues spéciaux : PENDULES, REVEILS et BIJOUTERIE.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.
 Ecrire par lettre ou carte-restante, à M. Vincent 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

Eviter les Contrefaçons
CHOCOLAT
MENIER
 Exiger le véritable Nom

FRANCO à l'essai. — Spécimen des **MONTRES et BIJOUX TRIBAUDEAU** à BESANÇON
 S. TRIBAUDEAU, fabricant principal à BESANÇON
 livre ses produits directement au Public, soit chaque année plus de 500,000 objets: Montres, Chronomètres, Bijoux, Pendules, Orfèvrerie, Réparations. Gratis et Franco Tarif illustré. On trouve la Montre Tribaudeau à la Fabrique seulement.

Ancien cabinet dentaire
HUGGINS & BAKER
 75, BOULEVARD GAMBETTA
 Monsieur L. Maury, Chirurgien-Dentiste diplômé de la Faculté de médecine de Paris et de l'Ecole dentaire de France.
 Monsieur L. Morand, Chirurgien-Dentiste diplômé de la Faculté de Médecine et de l'Ecole Dentaire de Bordeaux.
 Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
 Travail parfait et entièrement garanti
 Le propriétaire gérant : A. COUESLANT.

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLÔMÉ
 DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
 ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS
 Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
 69, BOULEVARD GAMBETTA
 EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
 IL GARANTIT SON TRAVAIL
 ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

TRANSFORMATION du CABINET DENTAIRE
 DE LA RUE DU LYCÉE
L.-G. OLLIVIER
CHIRURGIEN-DENTISTE
 DIPLOMÉ DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
SPÉCIALITÉ D'AURIFICATION
 Consultations de 9 h. du matin à 5 h. du soir
 9, rue du Lycée, 1^{er} étage

COMMERCE DE BOIS
FABRIQUE DE MENUISERIE ET PARQUETS
FILLIOL, à Tulle

Parquets chêne,	depuis 2 fr. 50 le mètre carré.
d° hêtre,	2 fr. 50 d°
Parquets pin 28/30,	1 fr. 45 d°
d° d° 25,	1 fr. 35 d°
Parquets peuplier 28/30	1 fr. 95 d°
d° d° 25,	1 fr. 60 d°
Parquets mélèze 28/30,	2 fr. d°
d° d° 25,	1 fr. 75 d°

Portes à 5 panneaux 2^m sur 0,75 X 0,80 X 0,85 la pièce 8 fr.
 Portes à 5 panneaux 2^m0 X 0,80 X 0,85, la pièce 11 fr.
 Chêne, Hêtre, Pin Sylvestre, Peuplier, spécialité de bois de Chêne étuvé pour menuiserie.
 Envoi de prix-courants et tous renseignements sur demande

MAISON
LOUBEYRE
 COIFFEUR-PARFUMEUR
 Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique
CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS
 Premier Prix à toutes les Expositions
 Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « **Tout pour l'hygiène** » telle est la devise de la Maison.
LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS
 contre les Pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.



LACTINA SUISSE
ALIMENT POUR VEAUX
 Médaille d'Argent, Expos. Univ. Paris 1900
 Aliment complet remplaçant avec une énorme économie le lait naturel pour l'élevage et l'engrais des veaux et porcelets 20 ans de succès.
FRANÇOIS BRUNNER, fabricant à Lyon
 On trouve la "LACTINA SUISSE" chez MM.
 L. Bagon, nég^t à St-Céré. — Pierre Bachler, boursier à Bagnac. — Bonnet fils, nég^t à Cajarc. — Ch. Bonfils, droguiste à Gourdon. — Bourès, pharmacien à Puybrun. — Caussane, meunier à Figeac. — Léon Douleau, nég^t à Cajarc. — F. Demeaux, grainetier à Montcuq. — E. Espinasse, épiciers à Limogne. — A. Garrigues, m^{re} d'hôtel à Castelnau-Montratier. — Jourdan, épiciers à Gramat. — Frédéric Merlange, épiciers à Martel. — F. Martigoutte, épiciers à Assier. — Tournié-Manet, nég^t à Souillac. — Tournié, nég^t à Vayrac. — E. Vaillie, épiciers à Vayrac. — Vernhet, nég^t à Bretenoux. — A. Cayrol, grainetier à Lacapelle-Marival.
 On accepte des dépositaires dans les cantons où il n'en existe pas encore.

